

SERVICES TECHNIQUES

Tél.: 03 27 24 57 57 Fax: 03 27 24 57 17

## Le 21/03/2022

À Direction départementale des territoires et de la mer du Nord Service Départemental de l'instruction 62, Boulevard de Belfort CS 90007 59042 LILLE Cedex

N/Réf.: KS/JFD

<u>Objet</u>: Accord pour l'installation d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques sur le site de l'aérodrome du Valenciennois dans la commune de Trith-Saint-léger

## Monsieur le Directeur,

Dans le cadre d'une demande de permis de construire PC n°05960321E0017 pour l'installation d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques dans la commune de Trith-Saint-Léger par la société NEOEN domiciliée au 6 rue Ménars 75002 PARIS et représentée par Monsieur Xavier BARBARO. Je soussigné Monsieur Dominique SAVARY, Maire de la ville de TRITH-SAINT-LEGER, donner mon accord pour ce projet.

En effet de par son raccordement prévu au poste électrique de Denain, ce projet tient en considération les sensibilités environnementales, réglementaires et techniques. En outre, il est soutenu par les élus locaux en faisant la promotion des énergies renouvelables, respecte les objectifs de développement durable de la commune et s'intègre parfaitement à la topographie du site. Ce projet de construction est en parfaite corrélation avec les objectifs du PADD du SCOT du Valenciennois. Il est compatible en matière des droits des sols avec le Plan Local D'urbanisme Intercommunal de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut dont nous appliquons la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les méilleurs.

TRITH-SAMALLEGER (NORD)

Le Maire, Dominique SAVARY

DDTM ACCESSIBILITE
REÇU LE

2 4 MARS 2022